

MARS 2023

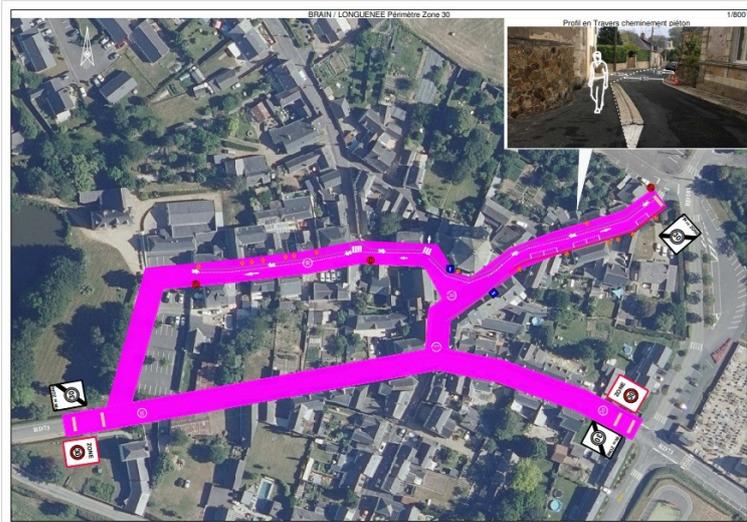


NOUVEL AMÉNAGEMENT

Pour améliorer la sécurité en réduisant la vitesse automobile, des travaux d'aménagement ont été réalisés sur les quatre communes déléguées. L'installation de cette zone réglementée va également permettre de fluidifier le trafic automobile et améliorer le cadre de vie des habitants.

A partir du 27 mars 2023, les rues suivantes sont classées en « ZONE 30 ». Toutes les entrées et sorties de zone 30 seront signalisées par la pose de panneaux de type B30 et B51, les travaux de marquage horizontal et de signalisation verticale auront lieu les 23 et 24 mars en fonction des conditions météorologiques.

Brain-sur-Longuenée

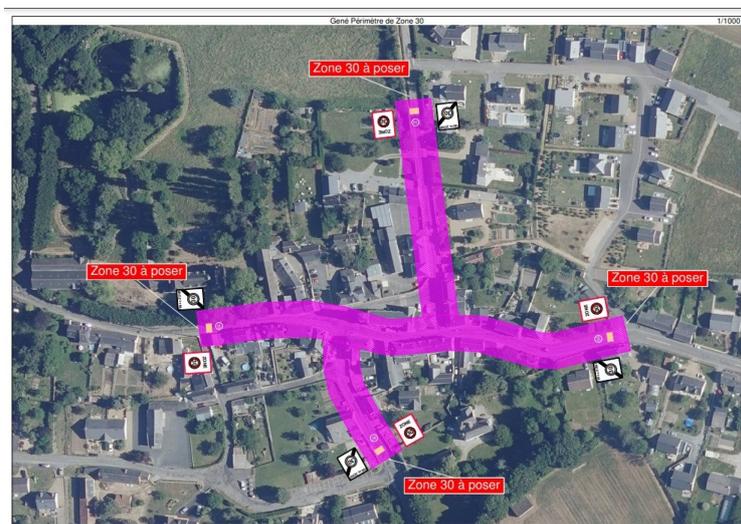


- **Rue d'Anjou** à l'angle de la rue la forêt jusqu'au croisement de la RD 101
- **Rue du Thiberge**
- **Rue de la Cure**

A compter du 27 mars 2023, dans l'agglomération de la Commune déléguée de Brain-sur-Longuenée, la **rue de la Cure sera en sens unique la circulation se fera dans le sens de l'église vers la Mairie.**

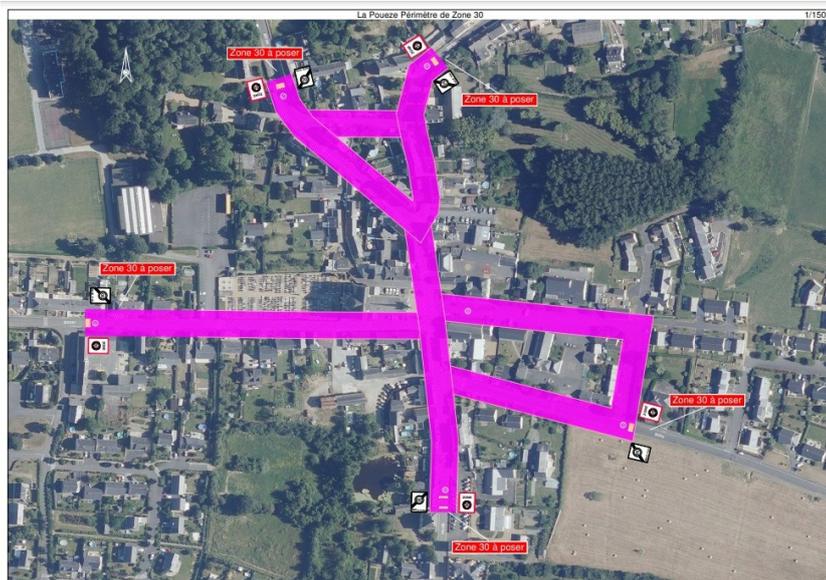
Gené

- **Rue de la Victoire** à partir du numéro 11 jusqu'à l'angle de la rue des Oliviers
- **Rue de la Mairie** à partir du numéro 7
- **Rue Saint-Pierre** jusqu'à l'angle de la rue de la Liberté



La Pouëze

- **Rue Principale** à partir de l'entrée du Château de la Villenièrre jusqu'au parking La Malabris
- **Rue du 8 mai jusqu'au 5 rue de la Barre**
- **Rue du Parc**, à l'angle de la rue de la Fourrierie
- **Place de l'Union**
- **Rue Plantagènet** jusqu'à la rue du petit Brionneau
- **Rue du Petit Brionneau**



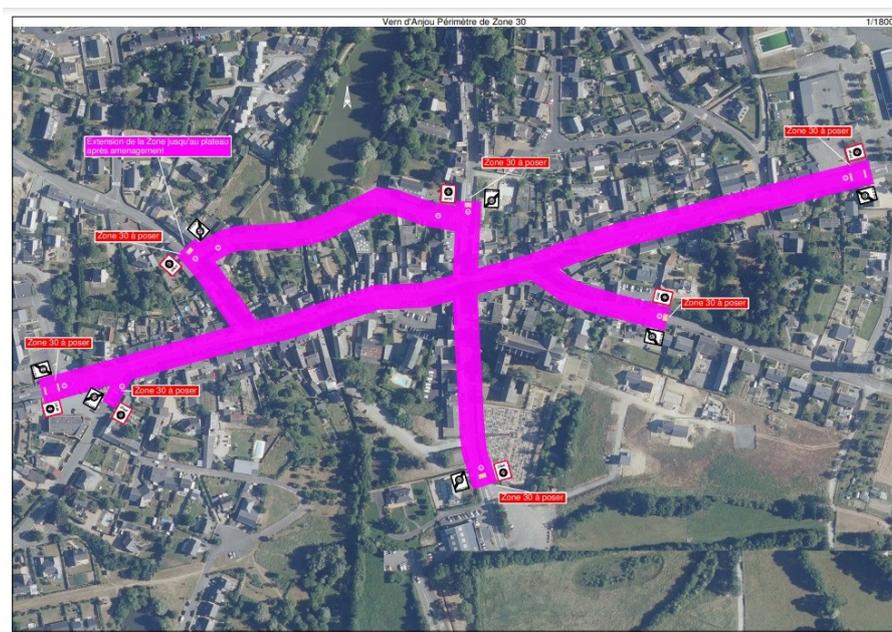
Vern d'Anjou

Instauration d'une « ZONE 30 » :

- **Rue Henri Dunant** jusqu'à l'angle de la rue de l'étang
- **Rue de l'étang**
- **Rue du 11 novembre et rue de l'église** à partir de la rue de l'étang jusqu'au parking du cimetière
- **Rue la fontaine** jusqu'au numéro 19

Extension d'une « ZONE 30 » :

- **Rue du Commerce** à partir du carrefour de la rue Hervé Bazin.
- **Rue Pasteur** au niveau du complexe sportif allée des sports.



Contact :

Une question, une précision, envoyez votre demande à l'adresse commune@erdre-en-anjou.fr

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Tony Augereau, Joseph BELLARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT, et Service Communication

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Mars 2023

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimé en 300 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166